

## **Critères d'admission à la Rose des Vents**

- La personne devra être capable de vivre seule, mais aura besoin d'apprendre ou de consolider des acquis au niveau des AVQ et AVD. La personne devra être capable de cuisiner des aliments de base et faire l'entretien de base de son appartement.
- La personne doit être volontaire à participer activement à un plan d'action.
- La personne doit avoir des objectifs de séjour réalistes.
- La personne doit être prête à vivre quelques activités collectives (café et diners rencontre).
- La personne doit avoir un suivi avec un intervenant du CLSC ou d'un organisme communautaire reconnu et un suivi médical concernant son trouble de santé mentale.
- L'état psychologique de la personne doit être stable.
- La personne doit suivre le traitement pharmacologique prescrit par son médecin spécialiste.
- La personne doit reconnaître son trouble de santé mentale et les symptômes associés.
- La personne doit accepter de ne pas consommer à la ressource.
- La personne doit accepter et respecter les valeurs de la Rose des Vents; le respect, l'équité et la non-violence.